

Motion 2279

Stade de Genève : « Sortons de l'impasse » !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la dimension régionale, nationale et internationale de ce stade ;
- les importants investissements financiers consentis par le canton et les communes ;
- l'intérêt signifié par l'ensemble de la population notamment en votation populaire ;
- qu'il faut assurer la pérennité du stade et la qualité de ses infrastructures ;
- qu'il conviendrait d'améliorer l'exploitation du stade afin de valoriser et d'optimiser son utilisation,

invite le Conseil d'Etat

- à décréter cette infrastructure comme un équipement d'utilité publique ;
- à étudier un soutien financier des collectivités publiques pour effectuer les travaux nécessaires à sa bonne exploitation ;
- à étudier la possibilité de soutenir financièrement la Fondation du Stade de Genève de manière pérenne par le biais d'un contrat de prestations afin qu'elle puisse gérer les infrastructures existantes ;
- à transmettre au Grand Conseil un rapport financier complet sur le stade, indiquant notamment qui en est le propriétaire et si les sommes investies par les différents acteurs publics ont été amorties ;
- à subordonner le versement d'une subvention à la Fondation du Stade de Genève à une exigence de transparence de la part des locataires du Stade bénéficiant de tarifs et/ou de conditions préférentiels, quant à leur organisation et à leurs comptes ;
- à étudier la possibilité de renégocier le droit de superficie en vigueur, de mettre en gage ses revenus futurs ou de le vendre auprès d'un investisseur institutionnel genevois pour une durée à définir, permettant de financer les travaux nécessaires à effectuer.